

AVIS DE CONCOURS



Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine ouvre pour les collectivités et établissements publics territoriaux des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan, au titre de l'année 2021, le concours de

GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE

Catégorie C - Femme / Homme

- **Nombre de postes : 80 postes** (concours externe : 50 ; premier concours interne : 20 ; deuxième concours interne : 10)
- **Épreuves écrites d'admissibilité : le 7 septembre 2021**, au Parc de l'Aumallerie à La Selle en Luitré (35) et au siège du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard (35).
- **Épreuves d'admission :**
 - épreuves physiques : courant 2^{ème} semestre 2021, en Ille et Vilaine (35),
 - tests psychotechniques : le 9 novembre 2021, en Ille et Vilaine (35),
 - entretiens : courant décembre 2021, au siège du Centre de gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard (35).

Le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives, de modifier ces dates et/ou lieux.

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE DES EPREUVES ECRITES	PERIODE D'INSCRIPTION
<p><u>Le concours externe</u> est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au moins de niveau 3 (anciennement V) de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles (CAP, BEP ...) ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007.</p>		<p><u>Ouverture de la pré-inscription en ligne</u></p> <p>du 09 mars au 14 avril 2021, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).</p> <p>- une préinscription en ligne est ouverte sur le site internet www.cdg35.fr, aux dates et heure mentionnées ci-dessus.</p> <p>La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que l'espace sécurisé propre à chaque candidat, appelé « espace candidat ».</p>
<p><u>Le premier concours interne</u> est ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins deux ans, au 1^{er} janvier 2021, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.</p>	<p><u>7 septembre 2021</u></p> <p>Le détail des épreuves peut être consulté dans la brochure du concours disponible sur le site du CDG 35 : www.cdg35.fr</p>	<p><u>Validation d'inscription</u></p> <p>du 09 mars au 22 avril 2021, 23 h 59 dernier délai (heure métropolitaine).</p> <p>Attention : la préinscription effectuée par le candidat sur le site Internet ne sera considérée comme inscription définitive que lorsque le candidat aura validé son inscription en ligne, à partir de son espace candidat.</p> <p><u>En l'absence de validation d'inscription dans les délais (soit au plus tard le 22 avril 2021, 23 h 59 dernier délai), la préinscription en ligne du candidat sera annulée.</u></p> <p>Le candidat pourra, dans le même temps, déposer de manière dématérialisée les pièces justificatives requises.</p> <p>A titre exceptionnel, les candidats pourront transmettre par voie postale, leur formulaire d'inscription, au plus tard le 22 avril 2021 dernier délai (cachet de la poste faisant foi), accompagné des pièces justificatives requises.</p>
<p><u>Le deuxième concours interne</u> est ouvert aux agents publics mentionnés au 3^o de l'article L.4145-1 du code de la défense et à l'article L.411-5 du code de la sécurité intérieure exerçant depuis au moins deux ans, au 1^{er} janvier 2021.</p> <p>Ces agents sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- les volontaires des armées, en service au sein de la gendarmerie nationale (3^o de l'article L.4145-1 du code de la défense),- les agents âgés de 18 ans à moins de 30 ans, recrutés en qualité de contractuels de droit public pour une période de 3 ans, renouvelable une fois par reconduction expresse, afin d'exercer des missions d'adjoints de sécurité auprès des fonctionnaires des services actifs de la police nationale (article L.411-5 du code de la sécurité intérieure).		

Tout formulaire d'inscription, adressé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, qui ne serait que la photocopie du formulaire d'inscription d'un autre candidat sera considéré comme non conforme et refusé. Les captures d'écran ou leur impression ne seront pas acceptées. Tout dépôt de formulaire d'inscription par courrier, même posté dans les délais, sera refusé s'il est insuffisamment affranchi. De même tout incident dans la transmission du formulaire d'inscription, quelle qu'en soit la cause (perte, retard, grève...) engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus d'admission à concourir.

Adresse du CDG 35 : Centre de Gestion d'Ille et Vilaine - Service Concours Examens
Village des Collectivités Territoriales - 1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNE FOUILLARD Cedex